

27 MARS 2003. - ARRETE DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'AVIS DE L'OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

Version	Publication au Moniteur Belge
Initial. : A.G.C.F. du 27/03/2003 portant nomination des membres du Conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance	25/06/2003
1^{ère} modification : A.G.C.F. du 08/09/2003 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mars 2003 portant nomination des membres du Conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance	20/04/2004
2^{ème} modif. : A.G.C.F. du 09/03/2004 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mars 2003 portant nomination des membres du Conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance	13/05/2004
3^{ème} modif. : A.G.C.F. du 19/04/2005 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mars 2003 portant nomination des membres du Conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance	24/05/2005
4^{ème} modif. : A.G.C.F. du 25/08/2005 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mars 2003 portant nomination des membres du Conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance	11/10/2005
5^{me} modif. : A.G.C.F. du 25/08/2005 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mars 2003 portant nomination des membres du Conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance. - Erratum	01/12/2005
6^{ème} modif. : A.G.C.F. du 19/08/2007 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mars 2003 portant nomination des membres du Conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance	21/09/2007
7^{ème} modif. : A.G.C.F. du 14/11/2008 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mars 2003 portant nomination des membres du Conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance	23/01/2009
8^{ème} modif. : A.G.C.F. du 14/05/2009 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mars 2003 portant nomination des membres du Conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance.	24/09/2009
9^{ème} modif. : A.G.C.F. du 14/01/2010 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mars 2003 portant nomination des membres du Conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance	09/02/2010
10^{ème} modif. : A.G.C.F. du 03/03/2011 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mars 2003 portant nomination des membres du Conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance	13/04/2011

11^{me} modif. : A.G.C.F. du 23/06/2011 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mars 2003 portant nomination des membres du Conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance	12/08/2011
12^{me} modif. : A.G.C.F. du 22/12/2011 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mars 2003 portant nomination des membres du conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance.	29/02/2012
13^{me} modif. : A.G.C.F. du 19/07/2012 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mars 2003 portant nomination des membres du Conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance	05/09/2012

Le Gouvernement de la Communauté française,
Vu le décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, en abrégé «O.N.E.», notamment l'article 22, § 1er;
Sur la proposition du Ministre de l'Enfance, chargé de l'Enseignement fondamental, de l'accueil et des Missions confiées à l'O.N.E.;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 27 mars 2003,
Arrête :

Article 1er. - Sont nommés membres du Conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, les personnes suivantes :

1^o comme représentant(e)s des travailleurs :

a) sur proposition des organisations syndicales interprofessionnelles représentées au Comité de gestion de l'Office national des Allocations familiales pour les travailleurs salariés en charge du Fonds des Equipements et de Services collectifs :

- Anne TRICOT, de la Fédération générale des Travailleurs belges (FGTB) ;

- Roméo Evangelos MATSAS, de la Confédération des Syndicats chrétiens (CSC).

b) sur proposition des organisations syndicales associées à la gestion du produit des réductions de cotisations de sécurité sociale visé par l'arrêté royal du 5 février 1997 portant des mesures visant à promouvoir l'emploi dans le secteur non marchand, tel que modifié :

- Yves HELLENDORF, de la Centrale nationale des Employés (CNE)

- Eric DUBOIS, de la Centrale générale des Syndicats libéraux de Belgique (CGSLB)

c) sur proposition des organisations syndicales représentant les travailleurs du secteur public communal de l'enfance :

- Denise NIHON, de la Centrale générale des Services publics - Secteur des Administrations locales et régionales (CGSP - ALR);

- Françoise REMY, du Syndicat libre de la Fonction publique (SLFP)

2^o comme représentant(e)s des employeurs :

a) sur proposition des organisations patronales interprofessionnelles représentées au Comité de gestion de l'Office national des Allocations familiales pour travailleurs salariés en charge du Fonds des Equipements et Services collectifs;

- Christian FRANZEN, de l'Union des Entreprises de Bruxelles

b) sur proposition de l'Union wallonne des Entreprises :

- Laura BELTRAME

c) sur proposition des organisations patronales associées à la gestion du produit des réductions de cotisations de sécurité sociale visé par l'arrêté royal du 5 février 1997 précité :

- Isabelle GASPARD, de la Fédération des Institutions médico-sociales (FIMS)

- Fabiola FRIPPIAT, de la Fédération des Initiatives locales pour l'Enfance (FILE)

d) sur proposition de l'Union des villes et communes de Wallonie :

- Georgy RENARD

e) sur proposition de l'Association de la Ville et des communes de la Région de Bruxelles-Capitale :

- Inès WALTENIER, de la Commune d'Ixelles

3° comme représentant(e)s d'organisations représentatives des femmes ou des familles parmi celles siégeant au Conseil supérieur de l'Education permanente instituée par le décret du 17 mai 1999 créant le Conseil supérieur de l'Education permanente :

- Anne TEHEUX, de Vie féminine;;

- Séverine ACERBIS, des Femmes prévoyantes socialistes (FPS);

- Pierre HENDRICK, d'ATD Quart Monde;

- Philippe ANDRIANNE, de l'Action Chrétienne rurale des Femmes (ACRF);

- Delphine CHABERT, de la Ligue des Familles.

4° comme représentant(e)s oeuvrant dans le secteur de l'enfance :

- Brigitte TAETER, de la Coordination des Services de Gardiennes encadrées de la Communauté française (CoSeGE);

- Fernand SCHMETZ, de la Fédération des Associations d'Accueillantes de Jeunes Enfants (FEDAJE);

- Geneviève MOUMAL, de l'Association Relais Enfants-Parents

5° comme représentant(e)s d'organisations actives dans la formation, la recherche ou l'information dans le secteur de l'enfance, ayant bénéficié d'un subside à charge des crédits inscrits au budget de la Communauté française ou de l'Office de la Naissance et de l'Enfance :

- Geoffroy CARLY des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA);

- Khadija AGDAY, du Centre de formation permanente et de recherche dans les milieux d'accueil du jeune enfant (FRAJE) ;

- Sandrine CARULLO, de Nouvelle Orientation Enfance (NOE);

- Anne LENOIR, de l'Intercommunale sociale du Brabant wallon

6° comme représentant(e)s des Observatoires de l'Enfance :

a) pour l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse institué par le Gouvernement de la Communauté française :

- Anne-Marie DIEU

b) pour l'Observatoire de l'Enfant institué par le Collège de la Commission communautaire

française :

- Stéphane AUJEAN

7° comme représentante d'une Ecole de Santé publique, siégeant au Conseil scientifique de l'Office de la Naissance et de l'Enfance

- Michèle GUILLAUME, de l'Ecole de Santé publique de l'Université libre de Bruxelles

8° comme représentant(e)s des Comités subrégionaux de l'Office de la Naissance et de l'Enfance :

- Denise GHION, du Comité subrégional de Bruxelles

- Renée RUDELOPT, du Comité subrégional de Liège

- Bernard BONBLED, du Comité subrégional du Luxembourg

- Brigitte PODEWYN, du Comité subrégional du Hainaut.

Art. 2. L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 janvier 2003 portant nomination des membres du Conseil d'avis de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, est abrogé à la date de la signature du présent arrêté.

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets à la date de sa signature.

Art. 4. Le Ministre ayant les Missions confiées à l'O.N.E. dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 27 mars 2003.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de l'Enfance, chargé de l'Accueil et des Missions confiées à l'O.N.E.,

J.-M. NOLLET